



TERMES DE REFERENCES

Recrutement du Responsable des jeunes au niveau de la Province d'Azilal

Dans le cadre du GEP II « Projet de Genre et d'Égalité »

Introduction

L'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), a été constituée en 1971, conformément au Dahir Chérifien numéro 1-58-376, du 3 Joumada premier 1378 (15 novembre 1958), règlementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété. L'AMPF a été reconnue d'utilité publique, par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972.

L'AMPF est membre à part entière de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF). Depuis sa création L'AMPF est un acteur d'influence en ce qui concerne les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs applicables au contexte national. Elle fonde son travail sur une assise statutaire conforme à la législation nationale et aux procédures fixées par l'IPPF.

La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes ont accès à l'éducation, aux informations et aux services en Santé Sexuelle et Reproductive dont ils ont besoin, et que la santé en général et la santé reproductive en particulier font partie des droits fondamentaux assurés.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Association Danoise de la Planification Familiale (DFPA), le projet GEP « Projet de Genre et d'Égalité » va être reconduit pour une nouvelle phase, dans les mêmes provinces d'implémentation, à savoir Tata et Azilal.

Cette deuxième phase ciblera prioritairement les jeunes des deux provinces et plus spécialement les jeunes filles et adolescentes et a pour objectifs de :

- Combler les besoins non satisfaits des jeunes et plus spécialement des jeunes femmes et adolescentes en termes d'accès à l'information et aux services DSSR,
- Autonomiser les jeunes pour qu'ils prennent l'initiative et agissent sur leurs besoins en matière de santé et de droits sexuels et génésiques dans un environnement favorable.
- Bâtir et renforcer le réseautage de jeunes œuvrant dans la promotion de l'approche genre, de l'égalité et les droits à la santé sexuelle et reproductive,
- Mener un plaidoyer pour faire évoluer les normes et les lois concernant les DSSR au Maroc, à travers la génération des évidences et la réalisation d'études et de recherches

Suivant l'approche opérationnelle de la première phase, le projet sera piloté par l'AMPF en coordination avec deux comités intersectoriels (un à Azilal et un à Tata), composés d'acteurs de différents secteurs, institutions et OSC.

1. Attributions et responsabilités des Responsables des jeunes

Le/la Responsable des jeunes est redevable devant le Bureau Central de l'AMPF pour la mise en œuvre des décisions et des activités du projet GEP II ciblant les jeunes, et ce conformément au plan stratégique de l'AMPF et à la théorie de changement du GEP II.

Le/la Responsable des jeunes, doit assurer le soutien administratif et organisationnel nécessaire et l'encadrement des jeunes au niveau des deux provinces d'implémentation du projet, et ce en :

- En recrutant des jeunes et en structurant des nouveaux comités de jeunes au niveau des deux provinces
- En établissant et développant des relations avec les associations les agences gouvernementales et les organisations de la société civile œuvrant dans les thématiques des jeunes et de DSSR à l'échelon local et provincial pour soutenir les activités du projet, en concertation avec les comités intersectoriels et la coordinatrice du projet
- En planifiant avec les comités intersectoriels les activités de la province de manière complète, détaillée et coordonnée avec les orientations stratégiques et les politiques de l'AMPF et du projet GEP II
- En assurant la gestion, l'exécution et le suivi des activités sur le terrain
- En assurant la rédaction des rapports périodiques après concertation et validation du avec la coordinatrice du projet
- En s'assurant que les membres du comité de jeunes et les membres des comités intersectoriels disposent de toute l'information et documentation nécessaires au bon fonctionnement du projet et la réalisation de ses objectifs
- En assurant, avec le soutien de la coordinatrice du projet, la sensibilisation et la formation des jeunes en matière de DSSR dans les différentes structures partenaires du projet
- En s'assurant que les jeunes respectent les limites de leurs rôles et ne souffre d'aucune discrimination ou harcèlement
- En préparant tous les documents des réunions
- En soumettant les sujets importants au coordinateur du projet et Comités intersectoriels pour prendre les décisions appropriées après l'étude des différents choix possibles
- En établissant un système efficace de communication avec les membres du comité de jeunes.

2. Qualifications requises

- Formation Bac+3 en sciences sociales, santé, gestion ou équivalent ;
- Au minimum 1 année d'expérience dans le domaine de la gestion des programmes/projets de jeunes et/ou de santé ;
- Bonne maîtrise du français et de l'arabe - Anglais souhaité
- Très bonnes capacités de communication et de rédaction en arabe et en français
- Esprit d'initiative et autonomie dans le travail et aptitudes de travailler en équipe
- Excellentes aptitudes dans les domaines suivants : encadrement des jeunes, animation des ateliers de sensibilisation, relations interpersonnelles et communication.
- Maîtrise des outils informatiques.

3. Autres conditions :

L'âge du candidat.e ne doit pas dépasser 28 ans. Egalement, il est préférable que le/la candidat.e soit issu.e de la province d'Azilal.

4. Contrat et Lieu de travail

Le/la Responsables des jeunes au niveau de la Province d'Azilal sera recruté.e sur la base d'un Contrat à temps plein. Le poste sera basé au niveau d'Azilal Centre.

5. Candidature

Les candidats (es) intéressés (es) par cette offre de recrutement sont invités (es) à nous transmettre :

- Un CV détaillé ;
- Une lettre de motivation ;
- Toute autre document démontrant la pertinence de la candidature.

Prière de bien vouloir envoyer votre candidature par mail à ampf.recrutement@ampf.org.ma en précisant dans l'objet " **Candidature pour poste Responsable des jeunes à Azilal – GEP II**"

Le dernier délai pour l'envoi des candidatures est fixé au **01 Octobre 2023 à minuit.**

Seuls les candidat.e.s sélectionné.es seront contacté.es.

L'AMPF est un employeur respectant l'égalité professionnelle.

